

## Enseignement supérieur et recherche

### Classes préparatoires scientifiques

#### Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2019-2020

NOR : ESRS1900148A

arrêté du 13-6-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés modifiés du 3-7-1995, du 20-6-1996, du 7-1-1998 et du 3-5-2005 ; avis du Cneser du 14-5-2019 et du Conseil supérieur de l'éducation du 16-5-2019

**Article 1** - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2019 - 2020 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

#### **Thème 1 : L'amour**

- *Le banquet*, Platon - Traduction Luc Brisson - édition GF Poche ;
- *Le songe d'une nuit d'été*, William Shakespeare - Traduction Jean-Michel Déprats - Collection « Folio théâtre », Gallimard ;
- *La Chartreuse de Parme*, Stendhal.

#### **Thème 2 : La démocratie**

- *De la démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville ;
- *L'assemblée des femmes - Les cavaliers*, Aristophane - Traduction Marc-Jean Alfonsi - éditions GF Poche ;
- *Complot contre l'Amérique*, Philip Roth - Traduction Josée Kamoun - éditions Folio.

**Article 2** - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2019 - 2020 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1er, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 2 de ce thème.

**Article 3** - L'arrêté du 30 mai 2018, relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2018 - 2019, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2019.

**Article 4** - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 13 juin 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Brigitte Plateau